Suivi des heures de participation à l'association Les Misela (année 2020-2021)

Famille _____ **Nom enfant** _____

Mode d'emploi :

- *Rappel : la caution annuelle est de 300 euros ; l'heure de participation vaut 20 euros*
- Remplissez le tableau avec les tâches / activités réalisées pour le compte de l'association : ménage, entretien, marchés de Noël, ventes chocolats
- Certaines tâches sont normées au niveau des durées prises en compte : lessive = 30 minutes, bourses ou marchés aux puces = 4h maxi, sorties scolaires = 3h maxi, comités de direction = 2h, pâtisserie pour journée publique = 30 minutes
- Les activités suivantes ne sont pas prises en compte : rassemblements de parents, etc...
- Déposez le relevé complété dans la banette de l'école avant chaque période de vacances.

Date	Tâche / activité	Heure début	Heure fin	Temps
Sous-total				
Nbre d'heures du relevé précédent				
TOTAL				

PARENT(S)
Date :
Signature :

APPROBATEUR DU BUREAU DE L'ASSOCIATION
Nom :
Date :
Signature :